



## ENGAGEMENT FINANCIER A L'ATTENTION DES CLUBS – SAISON 2020/2021

### Contexte

A chaque début de saison, le Centre Fédéral demande une participation financière à chaque sportif pour couvrir les dépenses logistiques (hébergement, restauration, transport) lors des compétitions nationales. Bien évidemment, les sportifs participent aux compétitions sous les couleurs de leur club. Le Centre Fédéral Handisport n'est qu'une structure d'entraînement qui vise à accélérer la formation des jeunes talents.

Un ajustement, à la hausse ou à la baisse, sera effectué en fin de saison selon les frais réellement engagés dans une limite maximum de 500 euros.

### Cas exceptionnel des basketteurs

Les sportifs participent à l'ensemble des compétitions sous les couleurs du Centre Fédéral. Pas de participation financière demandée auprès des clubs. Les frais sont assumés par le Pôle France. Néanmoins, les sportifs conservent leur appartenance à leur club d'origine (licence T) et sont dans l'obligation d'y retourner à minima une année à l'issue de la formation au Centre Fédéral.

## FORMULE

Je soussigné(e) .....  
(club ou famille ou sportif) s'engage à apporter une contribution financière pour les dépenses logistiques engagées lors des compétitions nationales pour le/la sportif(ve) ..... au titre de sa formation au Centre Fédéral Handisport pour la saison 2020-2021 selon la formule suivante :

- S'engage à verser 500 euros au CFH. Une régularisation à la baisse pourra être proposée en fin de saison selon les frais réellement engagés.
- Alternative possible uniquement pour les pongistes : S'engage à assurer l'ensemble des réservations en amont de chaque compétition (hébergement, restauration, transport, inscription à la compétition) et en concertation avec l'encadrement du CFH. Le Centre Fédéral facturera, si besoin, les frais de transport.

Avec les soutiens institutionnels





## MOYENS DE PAIEMENT

Règlement à effectuer au plus tard le 30 octobre 2020.

Possibilité d'étalonner le paiement en deux règlements ; le premier en octobre 2020 (250€), le second en mai 2020 (250€).

- Par chèque à l'ordre du Centre Fédéral Handisport.
- Par virement bancaire

IBAN : FR76 3000 3003 7900 0372 8673 585

BIC : SOGEFRPP

## CONTACT CLUB

Madame / Monsieur .....

Fonction : .....

Téléphone : ..... Email : .....

## CONDITIONS

- La transaction fera l'objet d'une facturation du Centre Fédéral.
- Une régularisation par le Centre Fédéral, à la hausse ou à la baisse, sera faite en juillet 2021 selon les frais réellement engagés, dans une limite maximum de 500 euros et avec les justificatifs à l'appui.
- Le/La sportif(ve) s'engage à porter la tenue du club lors de tous les temps de pratique durant les compétitions et la tenue du Centre Fédéral sur les temps extra-sportifs, notamment les représentations

**Le sportif et/ou la famille**

**Pour le club :**

**M./Mme**

**Fonction**

Pour le Centre Fédéral Handisport :

Patricia VIGNAU

La Présidente

Avec les soutiens institutionnels

